

Une nouvelle circulaire « missions » à la rentrée :

De nombreuses améliorations ont été apportées au texte grâce aux interventions du SUI-FSU lors des échanges avec l'administration.

En janvier dernier, la direction de l'encadrement a initié un groupe de travail réunissant les organisations syndicales représentatives des corps d'inspection, avec l'objectif d'aboutir à une nouvelle rédaction de la circulaire qui cadre nos missions. Présentée au départ comme un simple « dépoussiérage », c'est finalement une refonte complète de la circulaire de 2015 qui nous a été proposée.

Nous pouvons nous satisfaire de l'affirmation de nos missions pédagogiques de terrain ainsi que de notre nécessaire présence dans les établissements et dans les classes comme points centraux de cette nouvelle circulaire. Pour les IEN 1^{er} degré, l'affirmation qu'ils « *assurent le pilotage global de leur circonscription* » est également une bonne nouvelle à un moment où nous pouvions être inquiets sur l'avenir des circonscriptions.

Toutefois, nous observons un glissement lexical qui trahit une volonté de changement de nature plus idéologique que réglementaire sur la conception de notre fonction. Une insistance lourde nous assigne une fonction de « courroie de transmission » de la politique ministérielle, clairement assumée par la direction de l'encadrement lors de nos échanges.

Le SUI-FSU a porté ses mandats de congrès lors de ces réunions, notamment issues de notre motion « missions », afin d'infléchir des rédactions qui pouvaient être lourdes de conséquences.

Ainsi, c'est grâce à nos interventions que le verbe « garantir » a été remplacé. En effet, une première rédaction indiquait que nous devons « garantir » la mise en œuvre des réformes au cœur de la classe ! Cette évolution était considérable puisqu'elle sous-entendait notre responsabilité dans la mise en œuvre effective... De quoi renforcer encore la chaîne de pressions...

En matière de formation, nous avons obtenu que la dimension de « conception » soit retenue pour notre action en matière de formation continue des personnels. Une première rédaction nous cantonnait à une contribution à l'animation des formations... au service de l'E AFC...

Nous avons également permis d'introduire l'inclusion dans cette circulaire dont elle était étrangement absente. Enfin, nous avons soutenu la dimension collégiale de nos missions qui apparaît clairement désormais dans le texte.

D'autres thématiques ont été portées par le SUI-FSU sans malheureusement réussir à infléchir la position de l'administration : La question de la hiérarchisation de nos tâches dont nous affirmons qu'elle doit prioriser les objectifs pédagogiques, ou encore celle de l'exercice de nos missions qui doivent pouvoir s'exécuter dans l'indépendance fondée sur notre expertise professionnelle. Nous avons également tenté en vain de faire réduire la place disproportionnée qui est donnée à l'évaluation des écoles et des établissements au regard de nos autres missions. Sur ces points, nous avons adressé une dernière version amendée à l'administration, dont nous espérons qu'elle sera prise en compte.

La nouvelle circulaire devrait être publiée à la rentrée.